

Affaires courantes

Les renseignements examinés nous amènent à formuler une conclusion différente: le projet a été consciencieusement planifié et a été réalisé d'une manière raisonnablement efficace. Les Inuit y ont participé de leur plein gré, dans leur recherche de meilleures conditions de vie, et en ont profité.

Nous n'avons pas trouvé de motifs justifiant des excuses de la part du gouvernement au sujet de la façon dont le projet de réinstallation a été conçu, planifié et exécuté.

À notre avis, il serait trompeur que le gouvernement s'excuse d'une faute qu'il n'a pas commise.

Ce passage n'est pas tiré d'un document du gouvernement. Il vient du rapport d'un bureau indépendant qui a examiné les faits.

Je sympathise beaucoup avec toute famille ou personne désireuse de rentrer à Inukjuak. J'espère qu'elle pourra le faire le plus tôt possible.

Nous l'aiderons à déménager et à se réinstaller.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien continuera à travailler de concert avec les autochtones et les habitants du Nord pour convenir des changements mutuellement satisfaisants à apporter aux programmes et aux politiques.

Ayant évoqué ces souvenirs désagréables du passé, je voudrais, avant de terminer, parler de la situation beaucoup plus satisfaisante qui existe actuellement.

Les autochtones et les non-autochtones qui habitent dans le Nord avancent à grands pas vers la réalisation de leurs aspirations et le gouvernement les aide à le faire.

Nos efforts portent en tout premier lieu sur la conclusion d'ententes équitables pour régler les revendications territoriales. Les progrès récemment accomplis dans ce domaine au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest sont en train de permettre au Nord canadien d'adopter une orientation aussi nouvelle que prometteuse.

Au cours de la dernière année, des ententes importantes ont été conclues dans le Nord, dans le but de favoriser le développement économique, social et politique des premiers citoyens du pays et des résidents du Nord qui sont arrivés par la suite.

Le plus important de ces accords, en raison de sa portée, est l'entente de principe concernant la revendication territoriale de la Fédération Tungavik du Nunavut, dans la région est de l'Arctique, soit la région où se trouve Resolute Bay et Grise Fjord.

Les 17 500 Inuit dont le territoire s'étend sur les 350 000 kilomètres carrés de terres visés par cette entente pourront, plus que jamais auparavant, jouir des richesses du Nord.

Outre une superficie correspondant à peu près à la moitié de celle de la Saskatchewan, les Inuit recevront environ 612 millions de dollars à titre de compensation financière, une part des redevances pétrolières, des droits de prédation garantis, ainsi qu'une participation aux décisions relatives à la gestion des terres et de l'environnement.

C'est une entente juste et équitable.

Au moment de la signature de cet accord, le gouvernement du Canada a clairement indiqué que nous respectons les droits traditionnels des Inuit qui occupent ces territoires depuis des siècles.

L'entente reconnaît et appuie leur désir de préserver leurs traditions et de décider eux-mêmes de leur avenir. C'est d'ailleurs sur cet avenir que nous devons maintenant tous nous concentrer, eux comme nous.

C'est aussi dans l'avenir que nous assisterons à l'établissement de nouvelles relations entre les autochtones et les allochtones canadiens; le premier ministre du Canada a d'ailleurs promis de favoriser l'établissement de ces liens lorsqu'il a annoncé le nouveau programme fédéral pour les autochtones, le 25 septembre dernier.

C'est dans ce sens que nos efforts doivent maintenant être orientés, et je compte sur les députés de la Chambre pour nous permettre d'amorcer le processus.

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui au sujet de la motion d'adoption du rapport.

À mon avis, la motion que nous avons proposée est fort valable. Je ne peux pas comprendre que le gouvernement ait pu répliquer par une contre-proposition réfutant l'essentiel des déclarations des témoins qui ont comparu devant le Comité permanent des affaires autochtones le 19 mars dernier. À cette réunion, nous avons reçu des représentants de l'ITC et du groupe que l'on avait baptisé les exilés de l'Extrême-Arctique, des gens qui ont vraiment été touchés par cette réinstallation.

• (1200)

À mon avis, les beaux rapports et les documents bien figués des politiques et des fonctionnaires n'ont pas l'éloquence de ces Canadiens qui ont eu des problèmes et qui savent mieux que nous de quoi ils parlent lorsqu'ils racontent leur vie.

Il y a eu, entre autres, M. Allie Salluviniq, représentant de Resolute Bay, d'Inuit Tapirisat du Canada. Il a dit: «Je m'appelle Allie E9-1860. J'ai été identifié comme cela, bien que mon nom soit Allie Salluviniq. Tous les autres ont également des numéros, des numéros E-9. J'étais très jeune lorsque nous sommes partis d'Inukjuak pour l'Extrême-Arctique. Mais je me rappelle très bien de